



CHARTRE USNEF

L'USNEF a vocation à rassembler les prestataires de services en entreposage frigorifique pour la défense et la promotion de leurs métiers, dans le respect partagé de valeurs fédératrices et de règles reconnues.

L'USNEF doit être reconnue comme le rassemblement d'acteurs professionnellement responsables, compétents, performants et fiables, apportant à leurs Clients l'assurance de prestations effectuées dans le respect des réglementations.

Tout membre de l'USNEF, comme tout candidat à le devenir, doit s'engager à faire de son mieux pour respecter ces valeurs et règles :

- * 1 * Respect des réglementations et bonnes pratiques, et plus particulièrement celles au cœur de nos métiers et au cœur de nos engagements auprès de nos Clients :
 - respect de la chaîne du froid, de la réglementation et bonnes pratiques en matière d'hygiène, de maîtrise sanitaire, de traçabilité, de sécurité alimentaire,
 - réglementations relatives aux Installations Classées et aux fluides frigorigènes.
- * 2 * Respect des engagements pris auprès de nos Clients, et de notre devoir de conseil auprès d'eux, pour la pratique de relations commerciales claires, équilibrées et respectueuses.
- * 3 * Respect des salariés et collaborateurs de nos entreprises, dans l'application des dispositions de la Convention Collective Nationale. Prise en compte des enjeux en termes de sécurité au travail et de pénibilité.
- * 4 * Maîtrise, entretien et contrôle de nos outils de travail, bâtiments, installations techniques, chariots, etc. pour la sécurité de ceux qui les utilisent, la qualité et régularité des services, l'image de la profession.
- * 5 * Loyauté dans les pratiques commerciales et concurrentielles.
- * 6 * Intention d'engagement durable au sein de l'USNEF, et engagement à participer activement à la vie de l'USNEF (communication sincère et loyale, réponses aux enquêtes, participation souhaitée aux commissions et réunions nationales et régionales, contribution aux statistiques de la profession, etc.). S'obliger à tenir compte des intérêts collectifs de la Profession.
- * 7 * Prise en compte des attentes des autres acteurs de la Chaîne du Froid intervenant sur nos sites, notamment les Transporteurs.
- * 8 * Démarche de progrès : Chaque Membre de l'USNEF, à son rythme et avec ses moyens, s'engage dans des démarches visant à progresser en termes de qualité, maîtrise énergétique, maîtrise environnementale, développement durable.
- * 9 * Respect de la Charte : Dès lors qu'un manquement au respect de la charte serait constaté au sein de son entreprise, chaque Membre de l'USNEF s'engage à mettre en place des mesures correctives adaptées.

